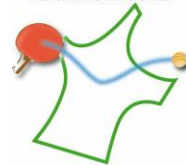


CHAMPIONNAT 'JEUNES 08'

2015-2016
Mixte par équipes de 2 joueurs
Benjamin - Minimes - Cadets - Juniors



REGLEMENT

ORGANISATION GENERALE



SECTION 1 : QUALIFICATION DES ASSOCIATIONS

Article 1-1

Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire.
L'engagement se fera à la date fixée par le comité accompagné du chèque correspondant, libellé à l'ordre du Comité des Ardennes de tennis de table.

Article 1-2

Tous les joueurs doivent être licenciés **FFTT Traditionnelle** (compétition).
La licence sera présentée à chaque journée.

Article 1-3

Les **2 joueurs** d'une équipe peuvent être différents sur les 3 premiers tours et à chaque rencontre, mais un joueur qui a participé à une rencontre dans une équipe ne peut plus participer à la compétition dans une autre équipe. Pour le 4ème tour (finales), un joueur qui n'a pas participé aux 3 premiers tours peut participer si son classement est inférieur au joueur qu'il remplace.

Article 1-4

Les équipes de **2 joueurs** peuvent être constituées de 2 garçons ou 2 filles ou 1 garçon et une fille.

Article 1-5

Possibilité de surclasser un joueur (triple surclassement selon l'autorisation médicale en vigueur). **Il est interdit de faire jouer un joueur en dessous de sa catégorie (par exemple un cadet n'a pas le droit de jouer en minimes, ni en benjamin. Par contre il peut jouer en junior).**

Article 1-6

Les résultats d'un joueur non qualifié seront annulés avec victoire à l'adversaire.

Article 1-7

La tenue sportive sera exigée.

SECTION 2 : FORMULE DE LA COMPETITION

Article 2-1

Chacun des championnats (Juniors, Cadets, Minimes, benjamins) se déroule les mêmes jours en 4 journées, le samedi à 14 h (sauf dérogation exceptionnelle).

Les résultats seront homologués. L'équipe strictement féminine arrivant la première sera classée championne féminine de sa catégorie et un classement féminin sera établi.

Article 2-2

En cas d'absence d'un joueur, l'équipe n'est pas "forfait". Le joueur présent disputera ses 2 parties, en simple contre toutes les équipes adverses.

Article 2-3

Lors des 4 journées, il y aura des poules ou des divisions de 3, 4 ou 5 équipes.

Article 2-4

Pour les poules ou les divisions de 3 ou 4 équipes, les rencontres se joueront sur 2 tables. Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches et s'arrêtent lorsque la victoire est acquise, sauf dans les poules de 3 équipes où toutes les parties sont jouées.

Pour les poules ou divisions de 5 équipes, les rencontres se joueront sur 4 tables. Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches et s'arrêtent lorsque la victoire est acquise.

Article 2-5

Ordre des parties : AX – BY – Double – AY – BX.

Nota : Les 2 joueurs de double peuvent être différents des 2 joueurs de simple à condition qu'ils soient qualifiés dans l'équipe.

SECTION 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1^{er} TOUR

Article 3-1

Les poules sont organisées géographiquement en fonction des salles disponibles.
Elles comporteront une tête de série évaluée en fonction des n° d'équipe des clubs
(la n°1 étant présumée plus forte que la n°2, etc...).

Article 3-2

Un classement sera établi dans chaque poule.
Le premier de chaque poule jouera en D1, le deuxième en D2, le troisième en D3, etc....

2^{ème} TOUR

Article 3-3

Un classement sera établi dans chacune des divisions.
Le dernier de chaque division descendra dans la division inférieure et le premier de chaque division montera dans la division supérieure.

3^{ème} TOUR

Article 3-4

Un classement sera établi dans chacune des divisions.
Le dernier de chaque division descendra dans la division inférieure et le premier de chaque division montera dans la division supérieure.

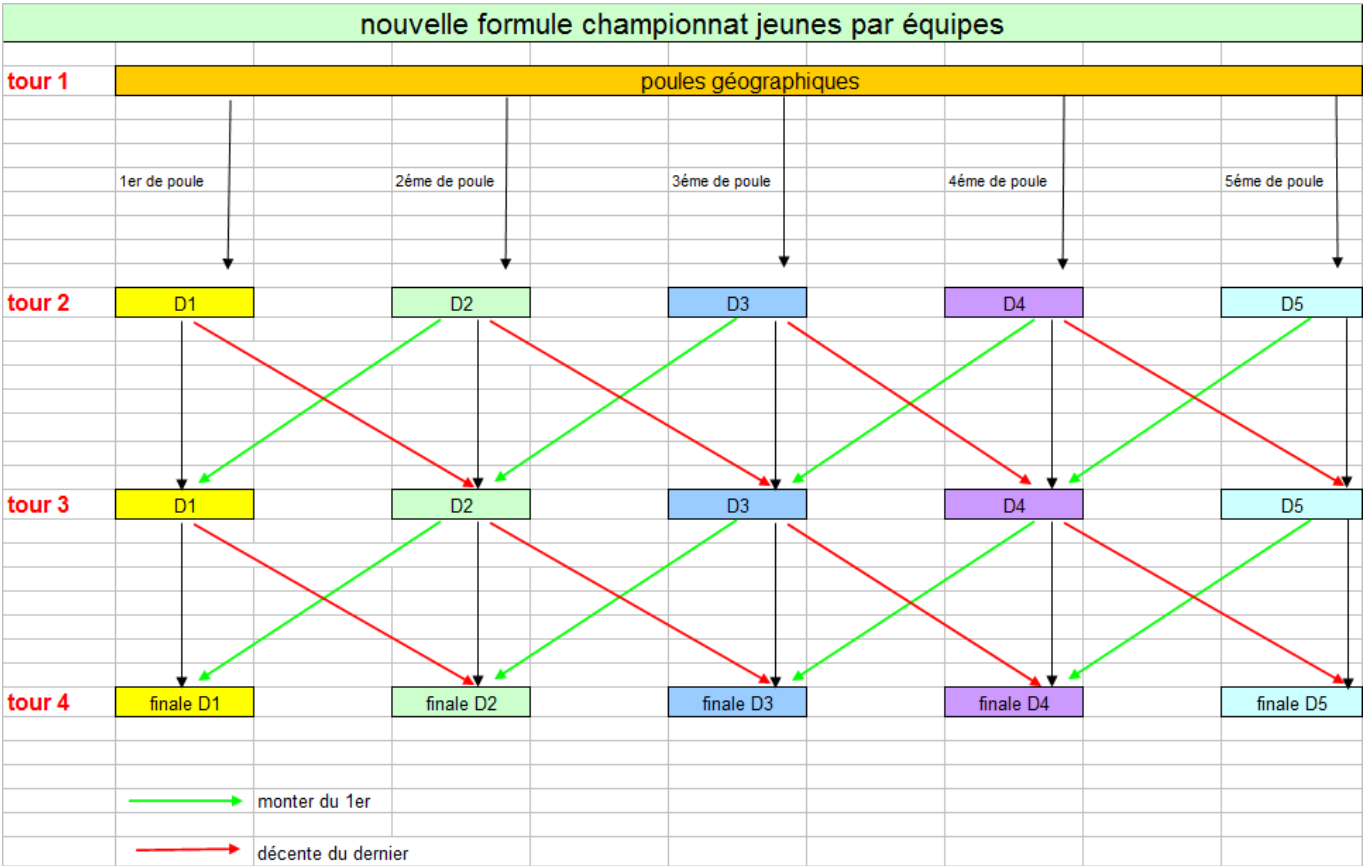
4^{ème} TOUR

Article 3-5

Un classement sera établi dans chaque division.
 Un titre sera attribué à chaque vainqueur de sa division dans chaque catégorie.
 Les vainqueurs des D1 seront déclarés Champions de leur catégorie.
 Un classement général sera établi et la 1^{ère} équipe strictement féminine sera déclarée Championne 08 de sa catégorie féminine.

Article 3-6

Récapitulatif de la formule



SECTION 3 : ANNEXES

Article 4-2

Des repêchages ou déclassements (selon l'âge) pourront être effectués pour compléter les divisions. **Les départages se feront au scores acquis. En cas d'égalité après départage au scores acquis, le départage se fera en fonction de l'équipe qui possède le plus jeune joueur.**

Article 4-3

Toute équipe absente est tenue d'en avvertir l'organisateur, par téléphone ou par mail, avant le vendredi 20H00 au plus tard, sous peine d'une amende de 10€. Toute équipe absente sera classée dernière de sa poule ou divisions et descendra dans la division inférieur.

Article 4-4

Les clubs sont invités à organiser les rencontres (salle, tables, juge-arbitrage).
Les joueurs joueront avec leurs propres balles.

Article 4-5

Le juge-arbitre tranchera tout litige selon les règlements FFTT, avec accord, si besoin est, de la Commission Sportive Départementale.

Article 4-6

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la compétition selon le nombre d'équipes engagées.

Article 4-7

Un club doit disposer de trois licenciés jeunes de 14 ans au plus le 1er janvier de la saison en cours (jusqu'à cadets 2), disputant jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes pour pouvoir participer au championnat national et régional par équipe.

